



## 14ème législature

<b>Question N° : 849</b>	De <b>M. François Vannson</b> ( Union pour un Mouvement Populaire - Vosges )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Écologie, développement durable et énergie		<b>Ministère attributaire</b> > Écologie, développement durable et énergie
<b>Rubrique</b> > énergie et carburants	<b>Tête d'analyse</b> > économies d'énergie	<b>Analyse</b> > gouttières de toiture. câbles chauffants. installation. pertinence.
Question publiée au JO le : <b>17/07/2012</b> Réponse publiée au JO le : <b>23/10/2012</b> page : <b>5933</b>		

### Texte de la question

M. François Vannson attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur les câbles électriques chauffants. Ces câbles sont conçus pour prévenir la formation du gel ou de la neige dans les gouttières. Ils sont supposés empêcher l'éclatement des descentes de gouttières dû au froid ainsi que les éventuelles infiltrations. Cependant, ces dispositifs génèrent une consommation d'électricité disproportionnée par rapport à leur efficacité toute relative. Cette surconsommation dont le résultat aboutit à « chauffer l'extérieur » constitue un gaspillage d'énergie incompatible avec les bonnes pratiques en matière d'économies d'énergie. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer la position du Gouvernement et ses intentions en la matière.

### Texte de la réponse

Afin de permettre à la France d'atteindre ses objectifs en matière de lutte contre le changement climatique et de réduire sa dépendance au « tout pétrole » et au « tout nucléaire », l'urgence est de lancer la transition énergétique, engagement que le Président de la République a pris avec force devant les Français. Le débat national et citoyen sur la transition énergétique sera lancé à l'automne selon les modalités définies par la conférence environnementale des 14 et 15 septembre 2012. Il aboutira à une loi de programmation pour la transition énergétique dès 2013. Ce débat doit permettre de lancer une grande politique de sobriété et d'efficacité énergétiques et de réunir les conditions du développement massif des énergies renouvelables, sur lequel le Président de la République s'est engagé en fixant un objectif très ambitieux celui de réduire la part de la production d'électricité d'origine nucléaire en France de 75 % à 50 % à l'horizon 2025. Les câbles électriques ne sont pas reconnus comme des produits performants au titre de l'impératif de maîtriser et de réduire nos consommations d'énergie. Ils ne font l'objet d'aucun soutien du Gouvernement. La question de la réglementation entourant l'installation de câbles électriques chauffants pourra être envisagée, le cas échéant, dans le cadre du débat national sur la transition énergétique.